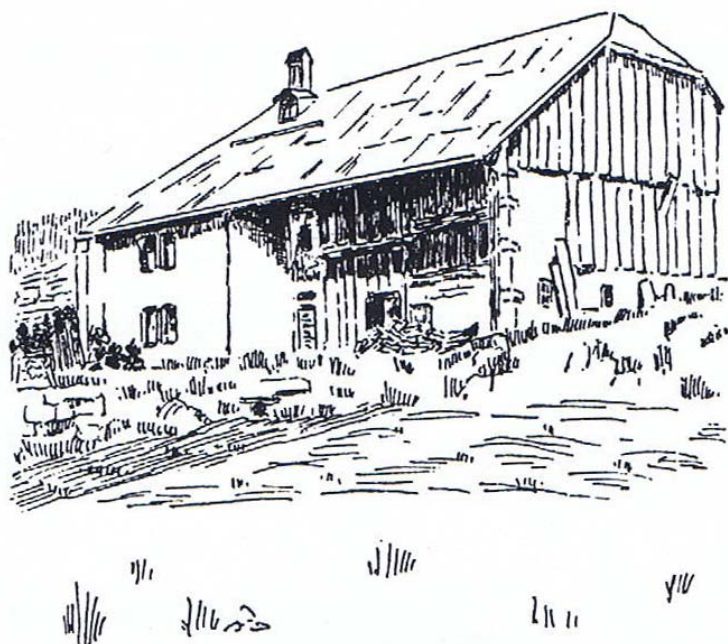


A la vallée de Joux, le *neveau* se présente sous deux formes : ouvert ou fermé. Ouvert, il correspond aux descriptions précédentes. Côté soleil, c'est-à-dire au sud-est, la grange ne s'aligne pas sur l'habitation ; quelquefois il en est de même de l'étable ; dans ce cas, le *neveau* est limité par le mur extérieur de celle-ci, avancé jusqu'au bord du toit. Régulièrement s'y ouvre la porte de l'appartement, par suppression du corridor d'entrée, ce qui fait accéder directement dans la cuisine. Le *neveau* a été maintenu même lors des réfections du rural, quand, par exemple, c'est le fer qui a remplacé le bois au-dessus de l'espace vide ².

Fermé : tantôt il s'agit d'une paroi de planches, qu'on enlève pendant l'été, qu'on pose à nouveau quand vient l'hiver, pour mieux abriter l'emplacement et le préserver de l'envahissement par la neige.

¹ J'adopte l'orthographe et la prononciation de la vallée de Joux, en dehors de laquelle je n'ai pas relevé l'emploi de ce mot.

² Pourtant les agrandissements nécessaires à l'étable ou à la grange se sont faits parfois à ses dépens.



MAISON A DERRIÈRE-LA-CÔTE (LE CHENIT)

avec *neveau* ouvert entre le logement et le mur extérieur de l'étable. Toit de tôle.

Tantôt la muraille se continue sur toute la longueur de la façade, et une porte cintrée, dans le genre des arcades de grange, y donne accès. En été, elle reste constamment ouverte et laisse voir les entrées particulières à chacun des éléments. Quand elle est fermée, en hiver, l'éclairage du *neveau* est assuré par une ou deux fenêtres¹.

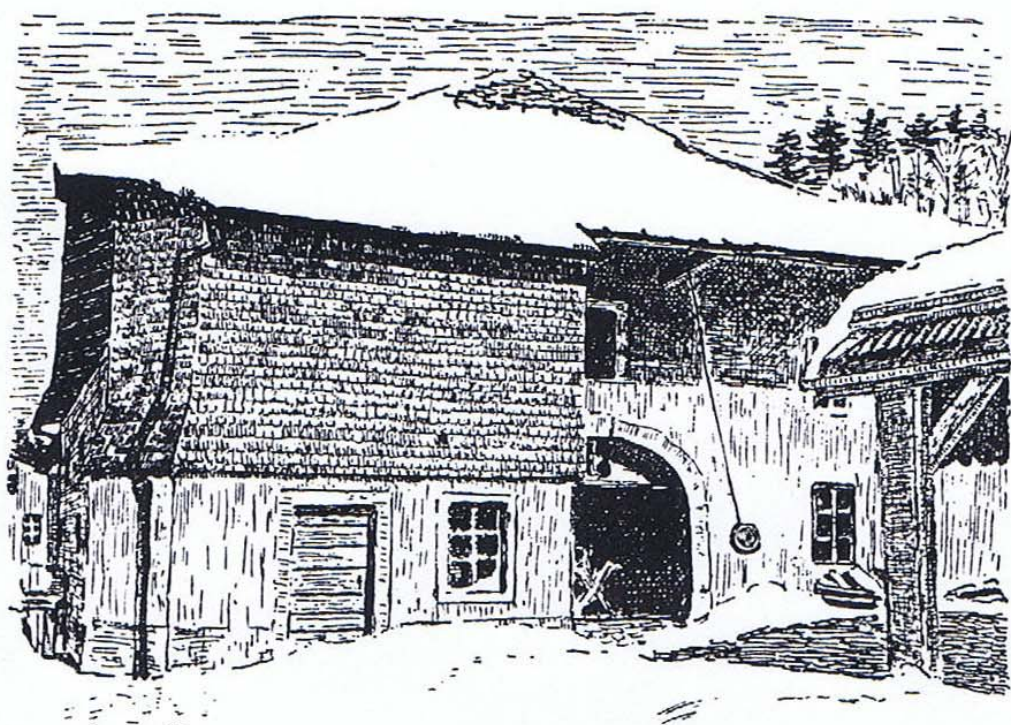
Le *neveau* peut avoir de grandes dimensions. J'en ai mesuré un, aux Crettets², qui a 4 m. 20 de profondeur sur 7 m. 50 de largeur. Un autre, au Solliat³, a 3 m. 20 sur 7 m. 50, mais il se double d'un second, également fermé, à l'autre bout de la grange. Non seulement on y fait commodément son bois, ce qui est la principale occupation des paysans pendant l'hiver, les femmes y font aussi leurs lessives saisonnières ; à cet effet, on y trouve un bassin qui sert d'abreuvoir au bétail, bassin alimenté par la citerne, à moins qu'on n'ait l'avantage de posséder une source, comme c'est le cas au Plânoz⁴.

¹ Il semble que pour M. René Meylan (*La Vallée de Joux*, p. 73), seul le *neveau* fermé d'une paroi mobile soit encore un *neveau*. Pour l'espace compris derrière une muraille de maçonnerie, il emprunte l'expression *devant l'huis* de la maison jurassienne.

² Près des Charbonnières (commune du Lieu).

³ Commune du Chenit.

⁴ Dit aussi la Thomassette (comm. du Chenit). Une plaque commémorative en énumère les propriétaires successifs depuis 1568.



MAISON AU VILLAGE DE L'ABBAYE

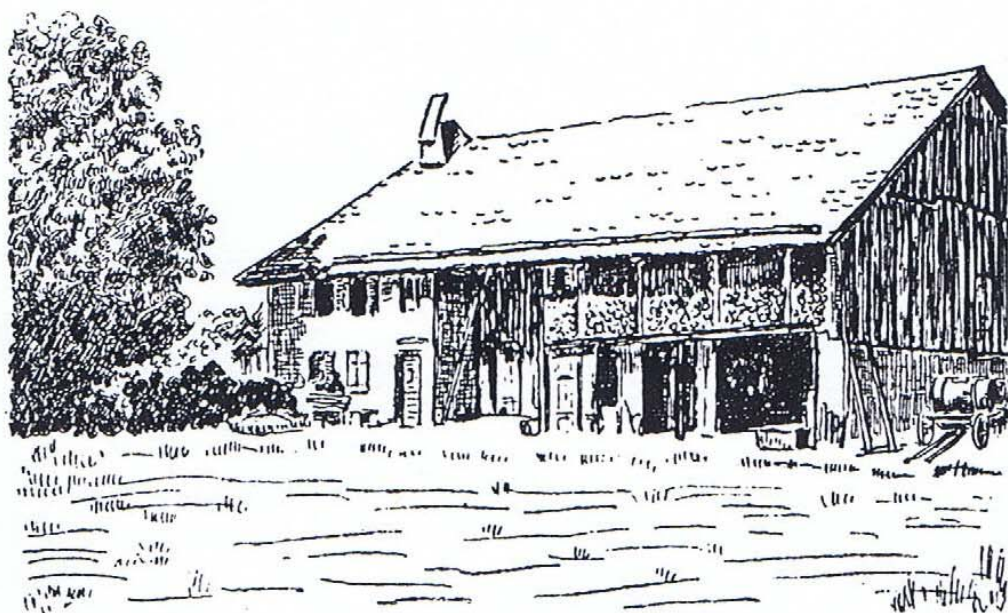
avec *neveau* momentanément ouvert. A gauche, annexe pour l'écurie, avec une grande *chape* de *tavillons*.

Le *neveau* de la vallée de Joux trouve son pendant dans le Jura neuchâtelois et bernois, où cet espace, soit ouvert, soit fermé, s'appelle le *devant l'huis*, ou le *devant l'ota* (ou *oto*) ou encore simplement le *devant*¹. Il nous fait penser surtout au *sulèr* de la maison de l'Engadine, d'où une grande porte fait passer le char de foin dans la grange, une plus petite mène à l'étable, une troisième conduit aux pièces habitées ; le *sulèr* forme l'atelier de la maison : c'est là qu'on tond les moutons, qu'on fait le bois, que la paysanne travaille son chanvre, que les enfants jouent².

Voilà pour les gens ; pour les bêtes, il y a lieu de prendre quelques précautions ; l'écurie-étable étant en général placée à l'extrémité nord du bâtiment, la paroi terminale reste aveugle, pour éviter le refroidissement par une fenêtre ; de ce fait le local, maigrement

¹ Cf. HUNZIKER. *La maison suisse*, t. IV, le Jura, p. 124 et *passim*. Hunziker donne, p. 69, le plan d'une maison de Fiez avec un *nevo* ; je n'ai pas su en découvrir dans ce village.

² BROCKMANN-JEROSCH. *La maison paysanne suisse*, p. 84.



MAISON AUX TAVERNES

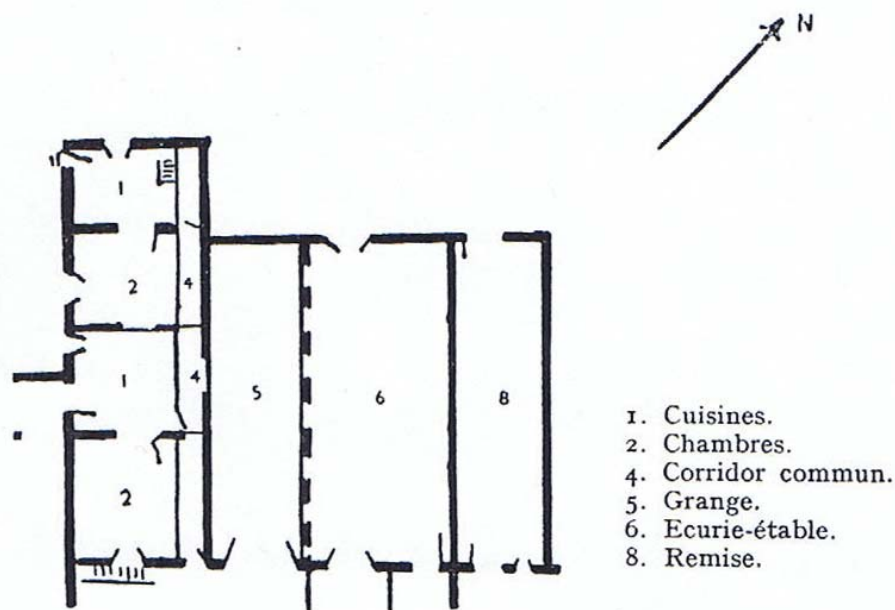
avec le bûcher en avant de l'écurie et de la remise. Cheminée en hotte, à bascule.

éclairé par les petites lucarnes des deux bouts, est sombre. On ne se contente pas de cette précaution ; on appuie contre cette paroi, en appentis, une remise, ouverte ou mieux fermée, qui fait matelas d'air. Les adjonctions successives que subit aujourd'hui la maison se font en général à cette place et ajoutent leur effet protecteur.

Dans le Jorat, il arrive souvent que l'étable soit au milieu du bâtiment et la grange à l'extrémité. Cette interversion a pour but de défendre mieux le logement des bêtes contre les attaques de la bise. Non seulement la grange le protège, mais encore le bûcher, que l'on dispose à côté et au-dessus de la porte de l'écurie, elle-même retirée en arrière. Du côté ouest, qui a moins à craindre, cette partie de la maison est alignée sur le reste.

C'est peut-être aussi pour cette raison que l'on a construit ici ou là des maisons doubles ; quand elles sont accolées par les ruraux, ceux-ci sont protégés par les logements, aux dépens, évidemment, de l'un d'eux, tourné vers le nord. Encore plus cela doit-il être le cas pour les maisons quadruples, où les écuries sont au centre ¹.

¹ Voir le plan d'une de ces maisons quadruples dans R. MEYLAN. *La Vallée de Joux*, p. 75.



MAISON A LA RUSSILLE (LES CLÉES)
Division longitudinale.

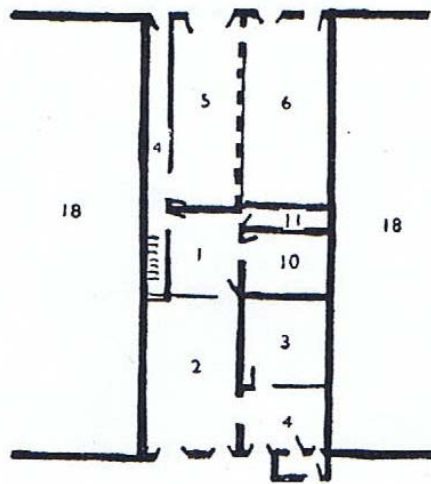
diverses faces de la maison, la grange, qui est au centre, côté pignon, l'écurie et l'appartement sous les pans du toit. On voit combien cette disposition est désavantageuse, puisqu'elle oblige l'occupant à faire presque le tour de sa maison pour en visiter les différentes parties.

Mais, le plus souvent, la division longitudinale résulte de la contiguïté, actuelle ou antérieure. L'espace limité dont une maison dispose entre ses deux voisines ne lui permet pas d'étaler à la rue tous ses éléments constitutifs ; elle fait alors un quart de tour et n'en présente qu'un, mais dans toute sa longueur. Mais, de ses quatre faces, deux sont bloquées par les bâtiments voisins ; il n'en reste donc que deux de libres, pour y loger trois locaux. La répartition ne peut donc en être identique à celle de la maison indépendante. Ce ne sont pas trois bandes parallèles qui courent d'un pignon à l'autre ; il n'y en a que deux : d'un côté l'appartement, de l'autre le rural ; celui-ci se répartit entre la grange et l'écurie, non plus longitudinalement, mais transversalement.

Les plans d'une maison indépendante de la Russille (les Clées) et d'une maison prise dans une contiguïté (au Lieu) montrent bien les changements que la forme du village impose même à la disposition intérieure des bâtiments. Dans le second exemple, le logement, qui

ouvre sa porte et ses fenêtres du côté de la rue principale, a également une issue, au bout d'un étroit couloir, sur la ruelle postérieure, à côté des portes de la grange et de l'écurie. Cette disposition n'est pas nécessaire; il y a des maisons où, de la cuisine, qui occupe le centre du bâtiment, on doit traverser la grange pour sortir derrière. Il faut se rappeler que, dans ce type de maison, les façades libres sont extrêmement étroites et qu'on y trouve parfois tout juste les huit mètres indispensables à un rural rationnellement construit.

1. Cuisine.
2. Chambre de ménage, avec établis devant les fenêtres.
3. Chambre à coucher.
4. Vestibule avec tambour.
- 4' Corridor suivi de l'escalier de l'étage.
5. Grange.
6. Etable.
10. Cave.
11. W.-C.
18. Immeubles contigus.



MAISON DU VILLAGE DU LIEU
bâtie en contiguïté, division longitudinale.

* * *

La *maison accolée* réunit deux bâtiments, l'un pour le logement, l'autre pour le rural, en les plaçant bout à bout, mais sous deux toits différents, divers ou par la hauteur, ou par la largeur, ou de toute autre manière.

Ce type de maison résulte de circonstances très variées; par exemple, de l'adjonction d'un rural à un bâtiment à destination exclusive de logement. Voici un café: l'aubergiste mort, son fils, ou son héritier, ou l'acheteur de l'immeuble se décide à exploiter un domaine agricole. Il lui faut un rural qu'il va construire à côté de son logement. Il fera aussi bien que possible le raccord entre les deux bâtiments, mais le premier était trop étroit, si bien que, pour donner à sa grange, à son étable, des dimensions suffisantes, il ne peut faire suivre les deux toits.